

Investir pour le long terme

Guide de l'actionnaire 2020



WENDEL

Édito

03

Participations

04

Investir une ambition partagée

06

Investir un avenir responsable

10

Investir une performance durable

14

Investir une confiance mutuelle

18

Conception et réalisation
All Contents – Novembre 2020

Crédits photo
Bureau Veritas, Constantia Flexibles, Crisis Prevention Institute,
Cromology, IHS Towers, Stahl, iStock



S'engager avec des équipes entrepreneuriales pour construire des leaders durables

Depuis plusieurs siècles, Wendel développe une vision, des pratiques et une culture de l'engagement et de la prise de participation qui constituent une identité spécifique, un modèle unique. Un modèle dont les choix stratégiques visent le long terme et sont guidés par la prudence. Un modèle nous ayant permis, depuis trois cents ans, de surmonter de nombreuses crises. Un modèle créateur de valeur qui, dans le contexte si particulier de cette année 2020, doit nous permettre de maintenir notre cap. Investir dans la durée, en contribuant à la définition de stratégies ambitieuses. Investir dans l'humain, en renforçant notre relation avec les équipes de management des entreprises auxquelles nous croyons. Investir dans la confiance, en garantissant une stabilité actionnariale, y compris dans les temps difficiles tel celui que nous traversons. Investir dans l'avenir, en participant à des activités naissantes, et déjà décisives. Investir et s'engager auprès d'équipes entrepreneuriales pour bâtir des leaders durables. En donnant à chacun les moyens et l'opportunité d'investir autrement, Wendel permet à tous de créer une valeur durable.

Participations



**Services
d'évaluation
de conformité
et de certification**

Participation : 35,8 %

Chiffre d'affaires 2019 : 5 099,70 M€

- N° 2 mondial
- Plus de 78 000 collaborateurs
- Présent dans 140 pays
- 400 000 clients
- Plus de 1 500 bureaux et laboratoires
- **Montant investi :** 397,30 M€ depuis 1995



Emballage flexible

Participation : 60,8 %

Chiffre d'affaires 2019 : 1 534,30 M€

- N° 2 en Europe, n° 3 mondial
- ≈ 8 800 collaborateurs
- Présent dans 16 pays
- 36 sites de production
- **Montant investi : 565 M€ depuis 2015**



**Services
de formation**

Participation : 96 %

Chiffre d'affaires 2019 : 87,70 M\$

- N° 1 aux États-Unis
- Plus de 9 000 clients
- 325 collaborateurs
- 39 000 *Certified Instructors*
- Des bureaux dans 3 pays, des formations organisées dans 17 pays
- **Montant investi :** 569 M\$ depuis 2019



CROMOLOGY

Peinture décorative

Participation : 95,9 %

Chiffre d'affaires 2019 : 667,80 M€

- N° 1 en Italie
- N° 2 en France et au Portugal
- ≈ 3 300 collaborateurs
- Présent dans 9 pays européens
- 7 laboratoires de R&D
- **Montant investi : 550 M€ depuis 2006⁽¹⁾**



Infrastructures télécoms

Participation : 21,3 %⁽²⁾

Chiffre d'affaires 2019 : 1 231 M\$

- N° 4 des opérateurs indépendants dans le monde
- ≈ 2 000 collaborateurs
- Présent dans 9 pays
- 27 473 tours⁽³⁾
- **Montant investi : 830 M\$ depuis 2013**



Produits de finition pour le cuir et les revêtements haute performance

Participation : 67,5 %

Chiffre d'affaires 2019 : 808,70 M€

- N° 1 mondial de la chimie pour le cuir
- ≈ 2 000 collaborateurs, dont plus de 600 *Golden Hands*
- Présent dans 24 pays
- 35 laboratoires
- 11 sites de production
- **Montant investi : 221 M€ depuis 2006**



Les montants investis et les parts de capital détenues par le groupe Wendel sont au 30/06/2020. La matérialisation des conditions de co-investissement pourrait avoir un effet dilutif sur la participation de Wendel. Voir page 346 du Document d'Enregistrement Universel 2019. L'ensemble des informations communiquées au titre du positionnement concurrentiel et des parts de marché de nos filiales et participations, ainsi que certaines informations financières, proviennent des sociétés elles-mêmes et n'ont pas été vérifiées par Wendel.

(1) Montant cumulé des fonds propres investis par Wendel dans Materis Paints et Cromology. Nouvelle injection de fonds propres dans Cromology de 125 M€ en mai 2019.

(2) Participation effective de 19,2 % après l'impact dilutif du mécanisme de participation aux bénéfices mis en place chez IHS Towers. (3) Nombre de tours hors *managed services*.



Investir une ambition partagée

PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

50%

Wendel souhaite avoir un portefeuille composé d'actifs non cotés représentant 50% de l'actif brut, les actifs cotés et la trésorerie les 50% restant.

Viviane Neiter

Conférencière,
actionnaire Wendel
depuis 1995



« La consultation régulière des actionnaires me confère le sentiment d'appartenir à une grande famille. »

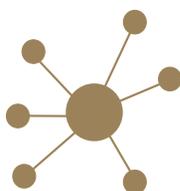
« J'ai acheté des actions Compagnie Générale d'Industrie et de Participations (CGIP) en 1995, en référence à mes origines lorraines, dans le but de me constituer un capital pour la retraite. J'ai été et reste rassurée par le caractère familial de l'entreprise et la vision à long terme des dirigeants qui lui permettent de faire preuve de résilience en Bourse, notamment dans les périodes agitées. Une approche que partage Wendel comme investisseur professionnel de long terme. Ses équipes d'investissement sont fortement engagées pour soutenir la prospérité et la transformation de ses participations dans le respect de l'environnement et de ses parties prenantes. Son capital n'est pas dispersé et l'*affectio societatis* y est un sujet d'attention permanente. De plus, en acquérant des actions Wendel, on achète une diversification de sociétés à la fois cotées et non cotées plus difficiles à décrypter pour un actionnaire non professionnel. Chez Wendel, j'apprécie également la composition éclectique du Conseil de surveillance (internationalisation, mixité, compétences diversifiées et reconnues, indépendance d'esprit, présence de membres de la famille) et l'écoute de la direction vis-à-vis des actionnaires individuels. La consultation du Comité consultatif des actionnaires sur des sujets divers et variés est régulière et me confère ce sentiment d'appartenir à une grande famille. »

Une démarche partenariale

Avec des équipes entrepreneuriales

La stratégie d'investissement du Groupe passe par un dialogue étroit noué avec les équipes de management des sociétés dont Wendel est actionnaire. Ce partenariat est au cœur du processus de création de valeur. Wendel est en soutien actif et constant, partage la prise de risques et met à contribution son expérience ainsi que ses compétences financières, techniques et de communication. Dans cet esprit, Wendel peut réinvestir et accompagner ses sociétés lorsque les circonstances économiques, financières ou les projets de développement de l'entreprise l'exigent.

Wendel dispose d'une représentation dans les conseils d'administration et les comités clés des entreprises (audit, gouvernance et développement durable, stratégie) en cohérence avec son niveau de détention dans ses investissements. Ainsi, les équipes du Groupe peuvent prendre part aux décisions les plus importantes de chaque entreprise sans jamais se substituer à son management.



Avec une charte établie

Wendel s'appuie sur une Charte de l'actionnaire, établie en 2009 et qui affirme cinq grands principes :

- s'impliquer activement dans la définition des stratégies des entreprises et dans leur mise en œuvre en participant aux conseils d'administration et aux comités clés des entreprises dans lesquelles le Groupe est investi ;
- s'engager de façon durable et forte auprès des entreprises qu'il réunit en soutenant leur développement, en favorisant leur engagement dans des zones géographiques à forte croissance et en allouant du temps et des ressources au cycle de l'innovation ;
- dialoguer de façon constructive et transparente avec le management en jouant un rôle permanent pour questionner les habitudes et repenser les modèles à l'aune des meilleures pratiques mondiales ;
- traduire au quotidien ses engagements par la création d'une relation étroite et efficace établie sur le respect de la distinction des rôles entre actionnaires et managers ;
- garantir la stabilité actionnariale et la solidarité d'un partenaire au long cours qui n'hésite pas à s'engager financièrement dans les temps difficiles lorsque c'est justifié.

Une prise de participation agile

Compte tenu de la crise sanitaire du Covid-19 apparue début 2020, de la chute consécutive de l'activité économique et du niveau actuel des valorisations, Wendel concentre toute son énergie à accompagner au mieux les sociétés de son portefeuille pour les épauler dans leurs plans d'adaptation face à cette crise sans précédent.

En ce qui concerne d'éventuelles nouvelles acquisitions, Wendel poursuit son approche prudente des dernières années et reste plus sélective que jamais, sans pression pour investir.



Les autres aspects des ambitions du Groupe demeurent d'actualité :

- développer et cristalliser de la valeur en poursuivant le développement à long terme des sociétés du portefeuille et en tirant avantage des opportunités de cessions, partenariats, mises en Bourse et réinvestissements disciplinés lorsqu'elles sembleront avantageuses ;
- dans certains cas, investir aux côtés de partenaires partageant la philosophie de Wendel, comme le Groupe l'a déjà fait par le passé ;
- rester vigilant, en gardant un contrôle strict de la dette nette, pour la maintenir à un niveau bien inférieur à 2,5 milliards d'euros, tout en gardant un portefeuille équilibré entre actifs cotés et non cotés ;
 - atteindre des objectifs financiers ambitieux : un taux de retour moyen à deux chiffres pour les actionnaires, un dividende, si possible, en croissance année après année et avec des rachats d'actions réguliers et opportunistes. La réalisation de ces objectifs est contrariée par les circonstances actuelles.



À terme, Wendel souhaite pouvoir proposer aux investisseurs un ensemble constitué d'environ une dizaine de sociétés en très grande majorité non cotées. Les actifs non cotés représenteront, en règle générale, autour de 50% de l'actif brut, les actifs cotés et la trésorerie les 50% restant.



Investir un avenir responsable

GOUVERNANCE

100%

des opportunités d'investissement
évaluées au niveau ESG* en 2019.

* Environnement, Social, Gouvernance.

Simmoni de Weck

Directrice des opérations
dans une start-up,
actionnaire Wendel
depuis 2017



« Un bon investissement
est un investissement
compatible avec les défis
de notre société. »

« Entrer au capital d'une entreprise est une démarche qui va au-delà du simple achat de titre. C'est une façon pour moi de m'associer à son développement, à sa stratégie et de prendre part aux décisions importantes lors de l'Assemblée générale. C'est pour cela que je suis devenue actionnaire de Wendel, afin de soutenir ses activités, qui ont du sens pour moi, et pour agir à mon échelle à travers mon investissement. Wendel accompagne des entreprises durables et responsables. Ces choix d'investissement traduisent la stratégie de Wendel d'aller vers des acteurs qui ont complètement intégré les challenges auxquels nous sommes et seront confrontés. Je crois en une industrie forte et tournée vers l'avenir. Cette stratégie donne les moyens aux femmes et aux hommes d'innover et d'inventer le monde de demain de manière durable. La nature des opérations de Wendel la place au cœur des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), et je crois que le rôle d'investisseur est absolument clé, dès lors qu'il s'agit d'accompagner des acteurs aux processus de production vertueux. C'est un moyen tangible de contribuer à rendre ce monde meilleur. Tout en représentant un fort intérêt économique et des perspectives de croissance significatives, je pense que le choix de ce type d'entreprise illustre qu'un bon investissement est un investissement compatible avec les défis de notre société. »

Une approche Environnementale, Sociale et de Gouvernance

La mission de Wendel est de soutenir et de transformer des entreprises ayant le potentiel de prospérer dans un monde en mutation, et d'offrir à la fois un retour sur investissement à ses actionnaires et des avantages durables à la société.



Wendel, entreprise responsable

Face à la réalité des défis environnementaux et sociaux actuels, Wendel s'engage à être exemplaire dans son fonctionnement en tant qu'entreprise.

Des engagements pour favoriser l'excellence et l'engagement au sein de Wendel

- S'assurer que tout ce qui est fait est toujours caractérisé par l'intégrité et la transparence. En tant qu'actionnaire professionnel et entreprise cotée, Wendel est promoteur d'une gouvernance et d'une gestion des risques exemplaires. Cette ligne de conduite est principalement soutenue par ses solides structures de gouvernance, ses règles de fonctionnement claires et sa culture du dialogue franc et ouvert.
- Réduire au maximum les impacts négatifs sur l'environnement en diminuant autant que possible son empreinte carbone.
- Promouvoir des pratiques d'achats responsables.
- Améliorer l'employabilité de tous les collaborateurs en investissant dans leur développement et leur formation.
- Promouvoir la diversité, vecteur essentiel de la performance. Faire de l'amélioration de la parité femmes-hommes une priorité à tous les niveaux de l'organisation.
- Mener une enquête, tous les deux ans, pour ajuster les plans d'action aux besoins exprimés par les collaborateurs afin d'améliorer de façon continue le bien-être au travail, source d'excellence.
- Renforcer l'action philanthropique et les programmes de parrainage du Groupe en vue de soutenir les communautés au sein desquelles il opère.

Valeurs

Engagement.

Excellence.

Esprit entrepreneurial.

Vision

Pour Wendel, la performance ESG des entreprises constitue le moteur de leur croissance.

Mission

Wendel s'engage auprès d'équipes entrepreneuriales pour construire des leaders durables.

Bâtir des leaders durables

Des engagements d'investisseur pour le long terme

- En amont de chaque investissement, examiner soigneusement chaque opportunité au travers de la liste d'exclusions. Tester la résilience ESG (Environnement, Social, Gouvernance) des modèles d'affaires.
- Évaluer la maturité de chaque entreprise en matière de développement durable dans le cadre d'analyses approfondies de leur performance ESG.
- Pendant la période de détention, suivre avec rigueur la feuille de route ESG, établie pour chaque investissement. Responsabiliser les équipes Wendel et les sociétés du portefeuille en alignant une partie des rémunérations variables sur les progrès réalisés.
- À la sortie de chaque investissement, noter la progression des pratiques ESG au cours de la présence de Wendel au capital. Chaque fois que cela est possible, partager la valeur créée avec les équipes de l'entreprise cédée.

En mars 2020, Wendel a signé les Principes pour l'Investissement Responsable (*Principles for Responsible Investment – PRI*) des Nations Unies.

Wendel a également signé la Charte rédigée par France Invest (Association des investisseurs pour la croissance) visant à favoriser la parité femmes-hommes chez les acteurs du capital investissement français et les entreprises qu'ils accompagnent.



Signatory of:



Wendel s'engage à respecter les six Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies.

- 1.** Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
- 2.** Être un investisseur actif et prendre en compte les questions ESG dans les politiques et les pratiques d'actionnaire.
- 3.** Demander aux entités dans lesquelles le Groupe investit de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- 4.** Favoriser l'acceptation et l'application de ces six principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- 5.** Travailler avec le secrétariat PRI et les autres signataires pour accroître leur efficacité dans l'application des six principes.
- 6.** Rendre compte des activités et des progrès dans l'application des six principes.



Investir une performance durable

DIVIDENDE ORDINAIRE

2,80€ par action

En 2020, le Directoire, en plein accord
avec le Conseil de surveillance, a décidé de maintenir le versement
d'un dividende au niveau de celui versé en 2019.

Éric-Bastien Ballouhey

Administrateur délégué
dans une holding
d'investissement spécialisée
sur l'Afrique, actionnaire
Wendel depuis 2018



**« En réponse à la fidélité
et à l'engagement sur le long
terme des actionnaires doit
correspondre un dividende régulier. »**

« Selon moi, la caractéristique de l'investissement de Wendel, avec la famille Wendel comme actionnaire de référence, c'est d'investir dans des opérations créatrices de valeur sur le long terme, de fonder ses prises de participation sur des stratégies résilientes impliquant des rendements réguliers pour l'actionnaire. C'est la raison pour laquelle j'attends du Groupe qu'il accompagne efficacement et activement le management de ses participations. Pour qu'elles deviennent ou qu'elles restent leaders de leur secteur. Mais cela ne se fait pas en un jour... Mon choix d'investissement est donc naturellement un choix sur le long terme, pour accompagner ce développement. À ce titre, la décision de verser un dividende sur l'exercice 2019 montre que le contrat entre Wendel et ses actionnaires est bien compris : en réponse à la fidélité et à l'engagement sur le long terme des actionnaires doit correspondre un dividende régulier. »

Un modèle de création de valeur

Wendel investit dans des sociétés leaders de leur secteur ou qui disposent du potentiel pour le devenir.

Wendel sélectionne des entreprises bien positionnées pour capitaliser sur le dynamisme des zones à forte croissance et sur les grandes tendances économiques de long terme : évolutions démographiques, urbanisation, progression du pouvoir d'achat dans les pays en développement, croissance durable, besoin de confiance et de sécurité, digitalisation, etc.

Taille cible

Les investissements initiaux en fonds propres s'établissent entre 200 et 700 millions d'euros, avec de possibles réinvestissements ultérieurs.

Zones géographiques

Wendel privilégie les entreprises d'Europe et d'Amérique du Nord. Les sociétés sélectionnées présentent une forte exposition internationale ou développent une stratégie ouverte sur le monde.

Gouvernance

Wendel préconise une gouvernance équilibrée qui lui permet de jouer pleinement son rôle d'actionnaire de long terme. Wendel nomme des équipes managériales qui partagent sa vision.

Levier modéré

La dette à l'échelon des sociétés est sans recours sur Wendel. Cette dette doit être dimensionnée en fonction du profil de croissance et de trésorerie de chaque entité.

Investisseur responsable

Wendel ne réalise pas d'investissement dans des secteurs dont l'image nuirait à celle du Groupe ou serait en contradiction avec ses valeurs et sa politique d'investissement responsable.

Acquisitions par les filiales et participations

Les sociétés qui intègrent le portefeuille ont vocation à grandir à la fois par croissance organique et par des acquisitions créatrices de valeur. La croissance par acquisition fait partie intégrante du modèle de développement des sociétés du Groupe. Le plan de développement de chaque société prévoit une part de croissance via des acquisitions, généralement de taille modérée et créatrices de valeur. Les équipes de Wendel accompagnent les sociétés du Groupe dans la recherche d'acquisitions relatives. Elles les appuient dans le déploiement de leur stratégie de croissance externe, ainsi que dans la mise en place des financements nécessaires.

L'esprit d'entreprise au cœur du modèle

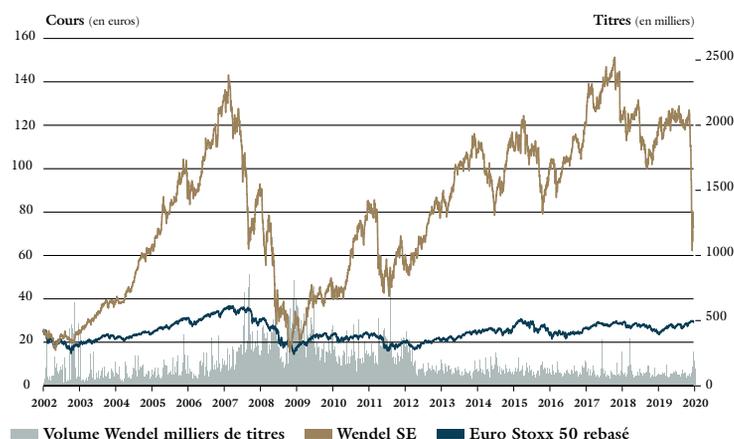
Afin d'associer ses principaux managers à la création de valeur du Groupe, Wendel a mis en place des systèmes de co-investissement, grâce auxquels ils peuvent investir à titre personnel dans les actifs du portefeuille. Ainsi, ils partagent les risques ou les bénéfices de ces investissements sur leur patrimoine propre.

L'action Wendel

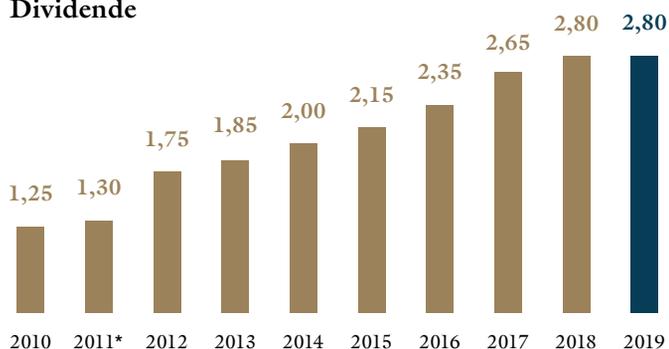
Actif net réévalué (ANR) par action au 31 décembre 2019

166,30€

Données boursières



Dividende



En euro par action, dividende ordinaire

* Le dividende ordinaire 2011 était assorti à titre exceptionnel d'une action Legrand pour 50 actions Wendel.

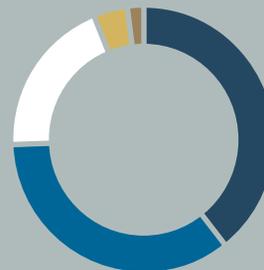
Performances dividendes réinvestis du 13/06/2002 au 31/03/2020

| | Rendement annualisé sur la période |
|-------------------|------------------------------------|
| Wendel | 8,5% |
| Euro Stoxx 50 TNR | 3,0% |

Évolution de l'Euro Stoxx 50 et du cours de Wendel rebasé sur le cours de Wendel au 13/06/2002.

Source Factset. Total Shareholder Return comparé de l'Euro Stoxx 50 et de Wendel depuis la fusion CGIP/Marine-Wendel.

L'actionnariat Wendel



● **39,1%**
Wendel-Participations SE et affiliés*, actionnaire familial de référence

● **35,2%**
Investisseurs institutionnels

● **19,3%**
Investisseurs individuels

● **4,3%**
Salariés, dirigeants et autres

● **2%**
Autodétention

Wendel est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Part du capital détenue par Wendel-Participations SE au 31/12/2019 pour 52,2% des droits de vote.

* Conformément à l'article L. 233-10 du Code de commerce, les données incluent Wendel-Participations SE, sa Présidente, Priscilla de Moustier, et Société Privée d'Investissement Mobiliers (SPIM).



Investir une confiance mutuelle

ACTIONNARIAT

Près de **23 000**
actionnaires individuels
représentant 19,3% du capital*.

* Donnée au 31/12/2019.

Jean-Charles Clément

Professeur de finance -
Directeur de programmes
Exécutive Éducation
pour une école de commerce,
actionnaire Wendel
depuis 2016



« J’ai toujours ressenti
à la fois une écoute active
et une volonté de dialoguer. »

«Wendel a une stratégie d’investissement qui est clairement établie. C’est rassurant pour un actionnaire de voir la cohérence entre ce qui est dit et ce qui est fait. De plus, les études ont démontré que la performance financière des sociétés ayant une vision à long terme est meilleure que celles ayant une vision à court terme. Le groupe Wendel associe donc performance financière et investissement de long terme. J’ai aussi toujours trouvé son accompagnement à la fois professionnel et pédagogue envers ses actionnaires. Les différentes publications sont claires et adaptées pour faciliter la compréhension de tout actionnaire non spécialiste. Wendel fait l’effort de conserver les mêmes indicateurs financiers pour expliquer l’évolution du Groupe année après année. Une continuité qui rassure l’actionnaire que je suis. En tant que membre de plusieurs comités consultatifs d’actionnaires, j’ai pu constater à quel point celui de Wendel met l’accent sur le lien entre l’équipe de direction et ses actionnaires. J’ai toujours ressenti à la fois une écoute active et une volonté de dialoguer. Une volonté qui démontre le souci de transparence qui est, pour moi, un critère essentiel dans mon choix d’investissement.»

Assemblée générale

Quelles sont les formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée générale ?

Tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte deux jours ouvrés avant l'Assemblée générale peut y assister ou s'y faire représenter. Les actionnaires voulant participer à l'Assemblée générale devront justifier de la propriété de leurs actions comme suit :

Pour l'actionnaire au nominatif

L'actionnaire au nominatif peut participer à l'Assemblée générale par l'inscription de ses actions dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par la Société Générale.

Pour l'actionnaire au porteur

L'actionnaire au porteur peut participer à l'Assemblée par l'inscription en compte de ses actions, en son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans son compte-titres, tenu par l'intermédiaire habilité. Cette inscription en compte des actions doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire bancaire ou financier, qui apportera ainsi la preuve de la qualité d'actionnaire.

Seuls les actionnaires justifiant de cette qualité au deuxième jour ouvré avant l'Assemblée dans les conditions prévues à l'article R. 225-85 du Code de commerce et rappelées ci-dessus pourront participer à cette Assemblée.

L'actionnaire peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions :

- si la cession intervenait avant le début du deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, le vote exprimé à distance, le pouvoir, l'attestation de participation, seraient invalidés ou modifiés en conséquence, selon le cas.

À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte doit notifier la cession à la société et lui transmettre les informations nécessaires ;

En 2020, en raison du contexte sanitaire, l'Assemblée générale de Wendel s'est déroulée à huis clos.

- si la cession ou toute autre opération était réalisée après le début du deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, quel que soit le moyen utilisé, elle ne serait ni notifiée par l'intermédiaire habilité ni prise en considération par la société.

Les intermédiaires inscrits pour le compte des actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et les bénéficiaires d'un mandat général de gestion des titres peuvent transmettre ou émettre sous leur signature les votes des propriétaires d'actions. Ils acceptent de respecter l'obligation de dévoiler l'identité des propriétaires non-résidents d'actions ainsi que la quantité d'actions détenue par chacun, conformément aux dispositions de l'article L. 228-3-2 du Code de commerce.

Quels sont les modes de participation à l'Assemblée générale ?

L'actionnaire dispose de plusieurs possibilités pour participer à l'Assemblée générale. Il peut :

- assister personnellement à l'Assemblée, ou
- participer à distance, en :
 - votant, ou
 - donnant pouvoir au Président ou à toute personne physique ou morale de son choix, en indiquant son choix par internet ou en retournant le formulaire unique de vote ou de procuration par voie postale.

À noter

Les modalités précises de participation à l'Assemblée générale sont décrites au sein de la brochure de convocation mise à disposition des actionnaires chaque année avant l'Assemblée générale sur le site internet de Wendel.

Comment vous exprimer ?

Vous pouvez demander l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour

Tout actionnaire disposant de la fraction du montant nominal du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce peut demander l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée par les actionnaires remplissant les conditions prévues aux articles R. 225-71 et R. 225-73 du Code de commerce doivent être reçues par Wendel, au siège social, à l'attention du Secrétariat général, 89, rue Taitbout, 75009 Paris, France, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par e-mail à l'adresse relationsactionnaires@wendelgroup.com, au plus tard le vingt-cinquième jour précédant l'Assemblée.

La demande d'inscription de points devra être motivée et accompagnée d'une attestation d'inscription en compte. La demande d'inscription de projets de résolution devra être accompagnée du texte des projets de résolution ainsi que d'une attestation d'inscription en compte. Cette attestation justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du montant nominal du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de commerce.

L'examen à l'Assemblée des points et des projets de résolution proposés sera subordonné à la justification d'une nouvelle attestation d'inscription en compte des titres du demandeur au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée. Les points et le texte des projets de résolution dont l'inscription aura été demandée par les actionnaires seront publiés sur le site internet de la société à l'adresse : www.wendelgroup.com. Pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, la société peut publier un commentaire du Directoire.

Vous pouvez également poser des questions écrites

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, l'actionnaire qui souhaite poser des questions écrites doit, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, adresser ses questions à Wendel, à l'attention du Secrétariat général, 89, rue Taitbout, 75009 Paris, France,

par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par e-mail à l'adresse relationsactionnaires@wendelgroup.com. Pour être prises en compte, ces questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément à l'article L. 225-108 du Code de commerce, le Directoire répondra à ces questions soit au cours de l'Assemblée, soit via le site internet de la société, une réponse commune pouvant être apportée aux questions qui présentent le même contenu. Les réponses figureront sur le site internet à l'adresse : www.wendelgroup.com/fr/assemblees-generales.

Comment être informé préalablement de la tenue de l'Assemblée générale ?

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les documents prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée, soit sur le site internet de la société à l'adresse : www.wendelgroup.com/fr/assemblees-generales, soit au siège social de Wendel, 89, rue Taitbout, 75009 Paris, France.

Une brochure de convocation reprenant l'ensemble des informations utiles à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale est notamment mise à leur disposition sur le site internet de Wendel.

Votre formulaire unique de vote

La majorité en Assemblée est décomptée à partir des voix exprimées (votes « pour » ou « contre »), les abstentions ne sont pas assimilées à des votes « contre » et ne sont pas prises en compte.

Vous désirez assister à l'Assemblée et recevoir votre carte d'admission, cochez ici.

Je désire assister à cette Assemblée

Vous désirez voter par correspondance, cochez ici. Si vous ne souhaitez pas voter « Oui » sur les résolutions présentées, noircissez une des deux cases (« Non » ou « Abstention ») pour les résolutions concernées. Attention : si vous ne noircissez pas de case, le sens de votre vote sera comptabilisé en « Oui ». Pour les résolutions non agréées par le Directoire (colonne de droite), cochez « Oui », « Non » ou « Abstention ».

Je vote par correspondance

| | | | | | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> |

Pour les amendements ou les résolutions présentés en Assemblée, le sens de votre vote sera comptabilisé en « Non », sauf si vous cochez l'une des cases présentées dans la liste (pouvoir au Président, abstention, procuration à un tiers).

Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée générale

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée, cochez ici, datez et signez en bas du formulaire.

Je donne pouvoir à :

Vous désirez donner pouvoir à une personne qui sera présente à l'Assemblée, cochez ici et mentionnez les coordonnées de cette personne, datez et signez en bas du formulaire.

Date et signature

Quel que soit votre choix, n'oubliez pas de dater et de signer le formulaire et de le retourner exclusivement (au moyen de l'enveloppe T) soit à votre intermédiaire financier si vos titres sont au porteur, soit, si vos titres sont au nominatif, à :
Société Générale – Service des Assemblées
32, rue du Champ-de-Tir – CS 30812 – 44308 Nantes Cedex 3
En aucun cas ce formulaire ne doit être retourné à Wendel.

Bon à savoir

Toute annotation ou modification autre que celle de votre adresse sur le formulaire rend nul votre vote.

Différents modes de détention des actions Wendel

En France, les actions d'une société peuvent être détenues sous l'une des trois formes suivantes :

Au porteur

auprès d'un intermédiaire financier

Vos actions sont conservées sur un compte-titres ou un PEA ouvert auprès de votre établissement financier.

Avantages

- Compte-titres unique.
- Facilité de négociation.

Inconvénients

- Droits de garde.
- Attestation de participation nécessaire pour assister aux assemblées générales d'actionnaires.

Au nominatif administré

Vos actions sont conservées sur un compte-titres ou un PEA ouvert auprès de votre établissement financier et inscrites à votre nom dans le registre de Wendel.

Avantages

- Compte-titres unique.
- Pas d'attestation de participation pour assister et/ou voter aux assemblées générales d'actionnaires.
- Droit de vote double au bout de deux ans de détention.

Inconvénients

- Droits de garde.
- Pas de vente immédiate en Bourse (délai de conversion au porteur).

Au nominatif pur

Vos actions sont conservées sur un compte-titres ouvert à la Société Générale et inscrites à votre nom dans le registre de Wendel qui prend en charge leur gestion.

Avantages

- Exonération des droits de garde.
 - Pas d'attestation de participation pour assister aux assemblées générales d'actionnaires.
 - Droit de vote double au bout de deux ans de détention.
 - Achat et vente en Bourse avec frais de courtage réduits.
- Versement direct du dividende, sans frais.

Inconvénients

- Pas de compte-titres unique.
- Placement de titres nominatifs dans un PEA plus difficile.

Comment effectuer un transfert au nominatif pur ?

Vous pouvez demander le transfert de vos actions au nominatif pur auprès de la Société Générale*.

Pour cela, contactez :

Société Générale – SGSS/GIS – Service nominatif
32, rue du Champ-de-Tir – BP 81236 – 44312 Nantes

* La Société Générale a été mandatée par Wendel pour tenir le service de ses titres nominatifs. Dans le cadre de ce mandat, la Société Générale offre un ensemble de services dont la tenue de compte des titulaires de titres nominatifs.

À noter

N'oubliez pas de vous renseigner au préalable sur les éventuels frais liés à ce transfert.

Consultation et gestion de votre portefeuille au nominatif pur

En tant qu'actionnaire de Wendel au nominatif pur, vous bénéficiez de services spécifiques : un site internet dédié à la gestion de votre portefeuille ainsi qu'un accueil téléphonique. Un accès rapide à l'information et une facilité accrue pour transmettre vos ordres.

Pour consulter et gérer vos comptes au nominatif pur, Société Générale - Securities Services vous propose :

- un serveur vocal : **NOMILIA** accessible en composant le numéro : **+33 (0)2 51 85 53 42**;
- un site internet : **SHARINBOX** accessible à l'adresse : **sharinbox.societegenerale.com**.

NOMILIA

Un serveur vocal de consultation par téléphone, accessible en six langues, disponible 24h/24 et 7j/7.

Ce serveur vocal vous offre la possibilité :

- d'être mis en relation avec un téléopérateur du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h (heure française) pour obtenir des renseignements;
- d'obtenir le solde et les derniers mouvements de votre compte-titres;
- de transmettre des ordres, uniquement en français ou en anglais.

SHARINBOX

Disponible en six langues, le site internet vous permet à tout moment :

- de consulter votre compte-titres pour connaître les mouvements effectués et le solde;
- de télécharger des documents d'information et de gestion du compte;
- de transmettre des ordres de Bourse et de suivre leur exécution;
- de consulter la nature des droits de vote (simple ou double) attachés à vos titres et l'évolution de ces droits de vote.

Se connecter à SHARINBOX

Identifiez-vous à l'aide du code d'accès et du mot de passe qui vous ont été adressés par courrier. Votre code d'accès se trouve sur la lettre « code d'accès ». Il apparaît également au bas de votre relevé Société Générale - Securities Services. Lors de votre première connexion, votre mot de passe par défaut sera composé des six derniers chiffres de votre numéro d'identifiant Société Générale - Securities Services. Vous trouverez cet identifiant sur l'ensemble de vos relevés de portefeuille ou d'avis d'opération Société Générale - Securities Services. Il est situé en haut à gauche du document. SHARINBOX vous invitera alors à modifier votre mot de passe. Ce dispositif vous permet de saisir un mot de passe personnel et vous garantit une plus grande confidentialité.

En cas d'interruption des services SHARINBOX et NOMILIA, vous avez toujours la possibilité d'adresser vos ordres à la Société Générale :

- soit par courrier à :
**Société Générale – Securities Services SGSS/SBO/CIS/ISS
32, rue du Champ-de-Tir – CS 30812 – 44308 Nantes Cedex 3**
- soit par fax, au numéro : **+33 (0)2 51 85 53 42**.

Pour cela, vous devez utiliser les formulaires spécifiques établis par la Société Générale (disponibles sur simple demande).

À noter

- Les ordres de Bourse transmis par fax doivent être reçus avant 15 h 30 pour être pris en compte au cours du même jour de Bourse.
- Pensez à mettre à jour vos coordonnées (adresse postale, adresse e-mail, téléphone) auprès de la Société Générale.

La fiscalité de vos actions en 2020*

En 2020, tous les revenus du patrimoine financier (intérêts, dividendes, plus-values de cession de valeurs mobilières) sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux forfaitaire de 30%, qui comprend l'impôt sur le revenu au taux de 12,8% et les prélèvements sociaux au taux actuel de 17,2%. S'y ajoute, le cas échéant, la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR).

Fiscalité des dividendes

En 2020, les dividendes sont soumis au PFU de 30%. Sur option du contribuable, ils peuvent être soumis à l'impôt sur le revenu au taux progressif (calculé après abattement de 40% sur les dividendes), auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux actuel de 17,2% et, le cas échéant, la CEHR. Lors du versement du dividende, la société retient à la source un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) au taux de 12,8%, ainsi que les prélèvements sociaux de 17,2%. Si le PFNL est supérieur à l'impôt dû (en cas d'option du contribuable pour l'application de l'impôt au taux progressif), l'excédent sera restitué.

Cas de dispense de prélèvement

Il est possible d'être dispensé du PFNL si le revenu fiscal de référence de l'actionnaire, pour l'année N-2, est inférieur à 50 000 euros pour une personne seule ou 75 000 euros pour un couple.

* Pour les résidents français.

Fiscalité des plus-values de cession de valeurs mobilières

En 2020, les plus-values de cession de valeurs mobilières sont également imposées au PFU de 30% et, le cas échéant, à la CEHR. Sur option du contribuable, les plus-values peuvent être soumises à l'impôt sur le revenu au taux progressif, avec un mécanisme d'abattement pour une durée de détention pour les titres acquis avant le 1^{er} janvier 2018 :

- abattement de 50%, si les titres sont détenus depuis au moins deux ans et moins de huit ans;
- abattement de 65%, si les titres sont détenus depuis au moins huit ans.

Les prélèvements sociaux de 17,2% et la CEHR sont perçus sur la totalité de la plus-value, sans abattement.

Les moins-values sont reportables sur les plus-values pendant dix ans.

À noter

Ces informations vous sont fournies à titre indicatif et ne se substituent pas à un examen de chaque situation particulière.

Acheter ou vendre des actions Wendel

En tant que particulier, vous devez transmettre vos ordres à un intermédiaire financier. Plusieurs solutions s'offrent à vous.

Pour acheter ou vendre des actions, vous devez passer un ordre de Bourse, à l'achat ou à la vente :

- auprès de l'intermédiaire financier qui gère votre compte-titres, si vos actions sont inscrites au nominatif administré ou au porteur ;
- auprès de la Société Générale, si vous détenez vos actions au nominatif pur.

Comment libeller votre ordre ?

L'ordre d'achat ou de vente doit comporter les informations suivantes :

- le sens de l'opération : achat ou vente ;
- le nom et le code ISIN¹ (FR0000121204) ;
- le nombre de titres ;
- le type d'ordre (*voir ci-après*) ;
- la limite de validité².

Les différentes limites de validité

Jour

Votre ordre ne sera exécutable que pendant la journée en cours.

À date déterminée

Votre ordre restera présent sur le marché jusqu'au jour indiqué (maximum : un an).

À révocation

Votre ordre reste valable pendant trois cent soixante-cinq jours ou jusqu'à la date de liquidation autorisée par l'intermédiaire financier dans le cadre du SRD.

Bien choisir votre ordre de Bourse

Les ordres de Bourse les plus fréquemment utilisés sont les suivants :

L'ordre à cours limité

Vous fixez un cours maximum à l'achat ou minimum à la vente (limite). L'ordre n'est exécuté que lorsque le cours est inférieur ou égal à cette limite pour l'achat, ou supérieur ou égal pour la vente. L'exécution de l'ordre peut être partielle si la quantité de titres négociables sur le marché n'est pas disponible au cours limite fixé.

Avantage : rapidité d'exécution de l'ordre.

Inconvénient : peu de maîtrise du cours d'exécution de l'ordre.

L'ordre à la meilleure limite

Vous n'avez pas indiqué de cours précis. L'ordre sera exécuté au meilleur cours disponible au moment de son arrivée sur le marché, à l'achat comme à la vente. L'exécution de l'ordre peut être partielle si la quantité de titres négociables sur le marché n'est pas disponible à ce meilleur cours. Dans ce cas, la fraction d'ordre non exécutée devient un ordre limité au prix de la première fraction exécutée.

Avantage : maîtrise du cours d'exécution de l'ordre.

Inconvénient : risque de non-exécution de l'ordre.

L'ordre au marché

Cet ordre ne comporte aucune limite de cours et il est prioritaire sur tous les autres types d'ordres enregistrés au moment de son arrivée sur le marché. Il est exécuté totalement, au maximum des quantités disponibles à l'instant de son enregistrement.

L'ordre à déclenchement

Fonctionnant à l'inverse de l'ordre à cours limité, il ne devient valable que si le cours d'une valeur franchit le niveau déterminé dans l'ordre. Il permet de se protéger contre d'éventuels retournements de tendance.

(1) ISIN (International Securities Identification Number) est une norme datant de 2001 qui identifie internationalement les valeurs mobilières.

(2) Pour le nominatif pur, l'ordre d'achat ou de vente a une durée de validité de deux mois (dernier jour de Bourse du mois suivant la réception de l'ordre).

Quel est le montant des frais de Bourse ?

Actionnaires au nominatif pur, vous avez la possibilité de bénéficier d'un taux de courtage réduit en passant vos ordres en ligne depuis votre espace personnel sur SHARINBOX.

Actions détenues au nominatif pour les ordres transmis sur SHARINBOX

- Le taux est de 0,30 % pour un montant brut compris entre 0 et 250 000 euros.
- Le taux est de 0,20 % pour un montant brut supérieur à 250 000 euros.
- Le montant minimal est de 9 euros.

Actions détenues au nominatif pour tous les autres cas (ordres transmis par téléphone, courrier ou e-mail)

- Le taux est de 0,35 % pour un montant brut compris entre 0 et 250 000 euros.
- Le taux est de 0,25 % pour un montant brut supérieur à 250 000 euros.
- Le montant minimal est de 9 euros.

Bon à savoir

- Pour le nominatif pur, seuls les ordres «à la meilleure limite» et «à cours limité» sont acceptés.
 - L'ordre «à la meilleure limite» est exécuté au meilleur prix proposé au moment de son arrivée sur le marché. En cas d'exécution partielle, la fraction d'ordre «à la meilleure limite» devient un ordre limité au cours de la première exécution.
 - L'ordre «à cours limité» sera exécuté au cours limite fixé par le donneur d'ordre ou le cas échéant au premier cours coté supérieur.
- En l'absence d'indication de type d'ordre, les ordres seront transmis sur le marché «à la meilleure limite».
- Pour les ordres «à cours limité» valides mais non encore exécutés lors d'un paiement de dividende : le jour du paiement, le cours limite sera automatiquement diminué du montant du dividende afin de reproduire la baisse équivalente du cours de Bourse de l'action. Si la vente intervient concomitamment à un exercice d'options (levée-vente), le cours limite sera modifié selon les mêmes règles, sans le bénéfice du montant du dividende.
- Un ordre expire automatiquement à l'occasion de l'attribution de tout avantage particulier sur la valeur considérée (détachement d'un droit de souscription ou d'attribution par exemple). Le cas échéant, il vous appartient de le renouveler.

Nous contacter

Wendel - Relations actionnaires individuels

89, rue Taitbout - 75312 Paris Cedex 09

Tél. : 01 42 85 30 00

Fax : 01 42 80 68 67

relationsactionnaires@wendelgroup.com



www.wendelgroup.com

rubrique actionnaires individuels



[@WendelGroup](https://twitter.com/WendelGroup)



[Wendel](https://www.linkedin.com/company/wendel)



[WendelGroup](https://www.youtube.com/WendelGroup)



WENDEL